

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance 3 juin 2020

16 - 2020

L'an deux mille vingt, et le 3 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,
Absent : RASSIER Jean-Marie.

Objet : Majoration de l'indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2123-22,
Vu les délibérations n°12_2020 et n°13_2020 en date du 23 mai 2020 portant élection du Maire et des adjoints,
Vu les délibérations n°14_2020 et n°15_2020 fixant respectivement le taux de l'indemnité du Maire et des adjoints

Considérant que l'indemnité du Maire et des adjoints peut être majorée de 15 % dans les communes qui étaient chef-lieu de canton avant 2014,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de majorer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, à compter du 19 mai 2020, et d'adjoint au Maire, à compter du 1^{er} juin 2020, de 15 %.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,



JR